

Séance du 27 mai 2025

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
19 mai 2025

Transmission en Préfecture
28 mai 2025

Date de publication
28 mai 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Procurations :

Mme Maria DA SILVA MARTINS à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE
M. François HENRIQUET à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°26/2025	[FINANCES] Délibération annule et remplace la délibération N°53/2024 : Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts de France pour l'aménagement d'arrêts de bus.
-----------------------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Hauts-de-France peut proposer une aide à la commune sous forme de subvention (80% du montant des travaux plafonnés à 1 000,00 € HT par arrêt physique) afin de participer à la mise en sécurité.

La commune a travaillé avec la Région Hauts-de-France, le réseau Arc en Ciel afin de réaliser un diagnostic sur la commune. Les projets suivants ont été recensés et les travaux incombant à la commune sont les suivants :

Arrêt « Mairie »	<ul style="list-style-type: none"> - Poser les panneaux C6 - Tracer une bordure en jaune en remplacement du zigzag car route pavée - Des 2 côtés
Arrêt « De Gaulle » :	<ul style="list-style-type: none"> - Poser les panneaux C6 - Tracer une bordure en jaune en remplacement du Zigzag car route pavée, la seconde l'est déjà côté coiffeur - Des 2 côtés
Arrêt « Calvaire » :	<ul style="list-style-type: none"> - Poser les panneaux C6 - Tracer les zigzags - Des 2 côtés
Arrêt « Les Blattiers »	<ul style="list-style-type: none"> - Poser les panneaux C6 - Tracer les zigzags - Des 2 côtés
Arrêt « Verger d'Hautefois »	<ul style="list-style-type: none"> - Poser les panneaux C6 - Tracer les zigzags - Des 2 côtés
Arrêt « Huquinville »	<ul style="list-style-type: none"> - Poser les panneaux C6 - Tracer les zigzags - 1 côté
Arrêt « La Croisette »	<ul style="list-style-type: none"> - Poser les panneaux C6 - Tracer les zigzags - 1 côté

- Travaux estimés à : 4 414,20 € HT
- Subvention sollicitée auprès de la Région : 80% soit 3 531,36 €
- Reste à charge pour la commune : 882,84 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité (19 voix pour) et autorise le Maire à demander des subventions à la Région Hauts-de-France pour l'aménagement des arrêts d'autobus scolaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

